

MONITEUR.TRICE D'ATELIER EN MILIEU DE TRAVAIL PROTÉGÉ NIVEAU 4

Délivré par : NEXEM et la FEHAP et mis en place par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP)

Code RNCP: n° 32139

Nom du certificateur : FEDER HOSPITALIER ASSIST PRIVÉ

Date d'enregistrement de la certification : 04/01/2019

En attente du nouveau programme à partir de juin 2024 – pour informations complémentaires contacter le responsable de la formation par mail : E.LUCY@irtsnouvelleaquitaine.fr

LE METIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Le Moniteur d'atelier est un travailleur social qui exerce principalement ses fonctions dans des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) auprès d'adultes en situation de handicap. Il organise et gère une équipe pour la fabrication d'un produit ou la prestation d'un service, support à l'accompagnement, au développement, à l'épanouissement de la personne et / ou à l'insertion en milieu ordinaire.

PRE-REQUIS

- Être salarié en situation d'encadrement de personnes handicapées dans un ESAT ou une entreprise adaptée.
- Être demandeur d'emploi ou salarié en reconversion professionnelle et justifier d'une expérience d'au moins 70 h en tant que Moniteur d'Atelier.
- Satisfaire aux épreuves de positionnement organisées par l'IRTS Nouvelle-Aquitaine (un test d'expression écrite, un test d'utilisation de l'outil informatique, un entretien).

OBJECTIFS

Compétences à acquérir par domaine

- Domaine de compétences 1 : Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.
 - Accueillir et instaurer la relation.
 - o Identifier et prendre en compte les besoins.



- o Participer à l'élaboration, mise en œuvre, suivie et évaluation des projets personnalisés.
- Domaine de compétences 2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs
 - o Gérer la production et Animer une équipe.
 - o Garantir la sécurité des personnes et des biens.
 - Répartir les activités.
- Domaine de compétences 3: Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation.
 - o Evaluer les compétences et identifier les besoins en formation.
 - Mettre en œuvre la formation interne.
 - o Accompagner les personnes dans l'acquisition de compétences.

DUREE DE LA FORMATION

Elle se déroule sur 12 mois sur la base d'un regroupement par mois d'une durée de 5 jours.

- Pour les salariés :

- o 441 heures de formation théorique à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux et à l'AFPA de Pessac ou à l'ITS Pierre Bourdieu et à l'AFPA de Pau.
 - o 105 heures de formation pratique (stage court).
- Pour les personnes en reconversion et les demandeurs d'emploi :
- o 441 heures de formation théorique à l'IRTS de Nouvelle-Aquitaine Bordeaux et à l'AFPA de Pessac ou à l'ITS Pierre Bourdieu et à l'AFPA de Pau.
 - o 980 heures de formation pratique (stage long)

MODALITES DE FORMATION (THEORIQUES ET PRATIQUES)

- THEORIQUES:

La formation théorique est organisée en trois blocs :

- o Bloc 1: Accompagnement 175 heures
- o Bloc 2: Gestion de production 133 heures
- o Bloc 3 : gestion et développement des compétences 133 heures

- PRATIQUES:

> 105 heures de stage :

- Pour les personnes en cours d'emploi, le stage doit être réalisé dans un établissement différent du lieu d'exercice.



> 980 heures de stage long :

 Pour les personnes n'étant pas en emploi de Moniteur d'Atelier, en plus du stage de 105 h, dans un ESAT ou une entreprise adaptée en situation d'encadrement de personnes handicapées.

Les intervenants sont des formateurs expérimentés dans les domaines concernés et des professionnels d'ESAT

METHODES MOBILISEES

Dans le cadre de la formation, seront favorisés à chaque regroupement une alternance entre :

- Les travaux en sous-groupe.
- Le travail en autonomie.
- Les études de cas.

Ceci dans le cadre d'une pédagogie active et participative à partir de 2 outils : le groupe d'analyse des pratiques et le groupe de suivi de formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Avoir déposé son écrit support.
- Avoir suivi au moins 80% de la formation de chaque bloc
- Avoir été en situation d'encadrement de personnes en situation de handicap en ESAT ou EA pendant toute la durée de la formation, au minimum à 80% d'un temps plein.
- Entretien de 75 minutes.

INDICATEURS

Taux de réussite : 100 %.

Taux d'employabilité à l'issue de la formation : 100 %.

TARIFS

Coût de la formation : 6315 €.

FINANCEMENTS

Le service financement de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux peut vous renseigner sur les modalités de financement possibles de cette formation.

 $Retrouvez \ les \ informations \ sur \ \underline{https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/financement/les-dispositifs-de-financement-selon-votre-statut}$



NOMBRE DE PLACES EN FORMATION

16 places.

CALENDRIER D'ADMISSION

- Les inscriptions ouvrent en Septembre /octobre.
- Les sélections ont lieu : en octobre / novembre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Comment candidater ?

Salariés ou demandeur d'emploi ayant un financement :

Remplir le dossier de candidature http://www.irtsaquitaine.fr/inscriptions/formulaire1.php .

Les candidats ayant validés les tests de positionnement les années passées doivent obligatoirement se réinscrire. Ces candidats gardent le bénéfice des tests passés et doivent fournir l'intégralité des pièces demandées.

M ODALITES ET DELAIS D'ACCES

Le Comité de pilotage régional établit pour chaque session (Talence / Pessac et Pau) la liste des admis et une liste complémentaire après les épreuves de positionnement.

L'entrée en formation est conditionnée à l'admission sur la liste principale.

CONTACTS

Pour toute question relative à l'admission en formation :

Mail: admissions@irtsnouvelleaguitaine.fr

Téléphone: 05 56 84 20 47

Pour toute question relative à la formation :

Mail: contact.tma@irtsnouvelleaguitaine.fr

Pour toute question relative à l'apprentissage :

Mail: apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr